



	2025-2026		Année 2026-2027				
	Montant par session		Ajustement		Majoration		Total
Droits d'inscription	20,00 \$		- \$		- \$		20,00 \$
Droits afférents aux services d'enseignement régulier							
Droit d'auteur	3,50 \$		- \$		- \$		3,50 \$
Accueil	1,25 \$		- \$		- \$		1,25 \$
Projets spéciaux	3,50 \$		- \$		- \$		3,50 \$
Information scolaire et professionnelle	2,50 \$		- \$		- \$		2,50 \$
Aide à la réussite	7,50 \$		- \$		- \$		7,50 \$
Accès à l'environnement numérique	6,75 \$		- \$		- \$		6,75 \$
Total	25,00 \$		- \$		- \$		25,00 \$

	2025-2026		Année 2026-2027				
	Montant par session		Ajustement		Majoration		Total
Autres droits							
Bibliothèque	3,42 \$		- \$		0,07 \$		3,49 \$
Stages, placement des personnes étudiantes et emploi	1,74 \$		- \$		0,03 \$		1,77 \$
Santé et psychologie	25,95 \$		- \$		0,75 \$		26,70 \$
Aide financière	1,79 \$		- \$		0,04 \$		1,83 \$
Activités sportives	28,90 \$		- \$		0,82 \$		29,72 \$
Activités culturelles	25,65 \$		- \$		0,72 \$		26,37 \$
Activités environnement	2,05 \$		- \$		0,05 \$		2,10 \$
Activités politiques et économiques	1,01 \$		- \$		0,03 \$		1,04 \$
Activités Internationales	4,22 \$		- \$		0,10 \$		4,32 \$
Technologies de l'information et audiovisuel	10,34 \$		- \$		0,14 \$		10,48 \$
Activités d'intégration des personnes étudiantes	3,18 \$		- \$		0,10 \$		3,28 \$
Total	108,25 \$		- \$		2,85 \$		111,10 \$

Étudiant(e) à temps partiel

À déboursier lors de l'inscription : 185,60 \$

Le montant de **185,60 \$** sert d'acompte au coût total. La différence sera facturée ou créditée au 20 septembre pour la session d'automne et au 15 février pour la session d'hiver, conformément au *Règlement relatif aux droits d'admission, aux droits de scolarité, aux droits d'inscription et aux droits afférents aux services d'enseignement*.

Fondation du Cégep Beauce-Appalaches

Un montant supplémentaire de **9,00 \$** sera perçu lors de l'inscription, à titre de **contribution à la Fondation. La personne étudiante peut demander un remboursement.** Elle dispose d'une période de dix (10) jours ouvrables à partir du début de la première session pour se faire rembourser si elle ne désire pas contribuer à la Fondation.

Assurance collective de l'AGECBA (Campus de St-Georges et de Ste-Marie)

PAE (Programme d'Aide aux Étudiant(e)s) : Un montant de **6 \$*** sera perçu à chaque session pour le PAE. Ce montant n'est **pas remboursable** et sera facturé directement sur la facture d'inscription des étudiant(e)s.

Assurance collective de l'AGECBA : Un montant supplémentaire de **41 \$*** sera perçu lors de l'inscription à chaque session pour le programme d'assurance collective offert aux étudiant(e)s. La personne étudiante devra par la suite répondre à un sondage lui demandant si elle accepte de transmettre ses informations personnelles à Plan Major. La personne étudiante dispose d'une période de désistement pour annuler l'assurance et ainsi recevoir un remboursement.

* Bien noter que les tarifs sont sujets à changement d'une année à l'autre.

Campus de Lac-Mégantic

** Bien noter que **pour les étudiant(e)s du Campus de Lac-Mégantic**, il n'y a **pas de frais reliés au PAE et à l'Assurance collective** car l'AGECECLM n'a pas d'entente avec Plan Major.